

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 591

présenté par  
M. Caure

-----

**ARTICLE 23**

Supprimer l'alinéa 28.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement procède à une coordination à la suite de suppressions opérées par la commission des Lois

Il vise ainsi à supprimer un élément de précision relatif aux dispositions de la possibilité, introduite au Sénat, offerte à la chambre de l'instruction de refuser une remise en liberté, qui serait intervenue d'office, en raison de l'expiration des délais légaux, dispositions supprimées par la commission des Lois.